

**Avis relatif aux jeux de grattage de La Française des jeux dénommés  
« BANCO » et « BLACK JACK »**

Le règlement général des jeux de grattage de La Française des jeux fait le 29 juin 2001 dont la dernière modification a eu lieu le 2 mars 2020 s'applique à l'ensemble des émissions et règlements de jeux cités ci-dessous, ces derniers étant disponibles sur le site [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr)

**Article 1 – Emissions**

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « BANCO » fait le 30 novembre 2020 s'applique à l'émission n°01 du jeu « BANCO » ayant le code jeu 887, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 1<sup>er</sup> mars 2021.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « BLACK JACK » fait le 8 novembre 2017 et modifié le 23 décembre 2019 s'applique à l'émission n°05 du jeu « BLACK JACK » ayant le code jeu 647, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 22 mars 2021.

Fait le 25 février 2021

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des jeux

Pascal CHAFFARD